



PROJET PÉDAGOGIQUE



ACCUEIL DE LOISIRS DE BASSUSSARRY



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

<i>HISTORIQUE</i>	Page 3
<i>ENCADREMENT</i>	Page 4
<i>FONCTIONNEMENT</i>	Pages 4-5
<i>LES LOCAUX</i>	Pages 5
<i>LA RESTAURATION</i>	Page 6
<i>LES ACTIVITÉS</i>	Pages 6 à 8

OBJECTIFS ET MOYENS

<i>RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF</i>	Pages 9-10
<i>DU PROJET ÉDUCATIF AU PROJET PÉDAGOGIQUE</i>	Page 10
<i>LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES</i>	Pages 11 à 13
<i>LES MISSIONS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BASSUSSARRY</i>	Page 13
<i>DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES</i>	Pages 14 à 15
<i>LES PROJETS D'ANIMATION</i>	Pages 15 à 16
<i>LES BESOINS DES ENFANTS</i>	Pages 17 à 18
<i>LES ÉVALUATIONS</i>	Pages 19 à 20

RÔLES DE CHACUN

<i>ÉQUIPE DE DIRECTION</i>	Pages 20 à 21
<i>ÉQUIPE D'ANIMATION</i>	Pages 21 à 23

SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

<i>ENCADREMENT</i>	Page 23
<i>LA SANTÉ DE L'ENFANT</i>	Page 24
<i>L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP</i>	Page 24
<i>SÉCURITÉ DES LOCAUX</i>	Page 25
<i>DÉPLACEMENTS</i>	Page 25

CONCLUSION

Page 26

ENCADREMENT

L'encadrement sera assuré par des animateurs diplômés (d'un Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur BAFA ou autre diplôme reconnu), et dirigé par Mr Olivier GARCIA et/ou ou Mr Beñat GRACIET, agents sous la responsabilité de Monsieur le Maire de Bassussarry.

FONCTIONNEMENT

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement accueille en priorité les enfants domiciliés à Bassussarry, **âgés de 3 ans accomplis (ou scolarisés) à 14 ans.**

Il fonctionne durant l'année scolaire, **les MERCREDIS et les VACANCES SCOLAIRES (sauf vacances de Noël, et la dernière semaine du mois d'août).**

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est ouvert :

Durant les vacances :

- ❖ Accueil uniquement à la journée
- ❖ Horaires de 7h30 à 18h30
- ❖ Arrivée entre 7h30 et 9h30 dernier délai
- ❖ Départ uniquement à partir de 17h jusqu'à 18h30

Tous les jours, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

L'arrivée et le départ des enfants se fait de manière échelonnée entre 7h30 et 9h30 le matin et le soir entre 17h et 18h30.

Déroulement d'une journée classique :

- ✓ De 7 h 30 à 9 h 30 et de 17 h 00 à 18 h 30 : accueil et temps libre organisé.
- ✓ De 9 h 30 à 11 h 45 et de 14 h 30 à 17 h 00 : activités.
- ✓ De 12 h 00 à 14 h 30 : repas et temps libre organisé, temps de repos pour les maternelles.

Des ateliers libres et des jeux sont proposés pour faciliter l'arrivée et le départ échelonné des enfants.

Les mercredis :

Horaires d'ouverture :

De 7 h 30 à 18 h 30. Possibilité d'accueil à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas.

NB : Possibilité d'accueil à la demi-journée avec repas, mais le tarif à la journée sera appliqué.

- ❖ Accueil à la journée ou à la demi-journée
- ❖ Horaires de 7h30 à 18h30
- ❖ Arrivée entre 7h30 et 9h30 dernier délai
- ❖ Départ pour la demi-journée du matin de 11h45 à 12h15
- ❖ Arrivée pour la demi-journée après-midi de 13h15 à 13h30
- ❖ Départ uniquement à partir de 17h jusqu'à 18h30

PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

HISTORIQUE

Bassussarry est une commune du Pays Basque, limitrophe et à la périphérie du fameux B.A.B (Bayonne, Anglet, Biarritz). Le patrimoine local naturel est riche et offre ainsi un cadre de vie exceptionnel loin du stress des communes urbaines voisines. Semi-urbain, le village de Bassussarry est devenu une ville grâce à l'arrivée et l'installation de nouvelles familles, en quête de cette qualité de vie.

Bassussarry est une charmante commune, où il fait bon vivre.

Aujourd'hui, elle abrite 3399 habitants (recensement de 2024). Elle compte un établissement scolaire, et son tissu associatif est aussi riche que varié.

En outre, depuis mai 2002, la municipalité a décidé d'ouvrir un accueil périscolaire (déclaré A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)) et un A.L.S.H. à l'année qui accueille des enfants de 3 à 14 ans. C'est tout un cadre socio-éducatif qui est mis au service de l'Enfance et de la Jeunesse et qui se veut garant de sa bonne socialisation et du respect de ses droits.

Désireuse d'évoluer et d'améliorer l'éventail des possibilités éducatives qu'elle propose aux enfants et aux parents, la commune est partenaire, depuis 2019, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est géré par la municipalité de Bassussarry, dont le Maire est M Michel LAHORGUE, il fonctionne durant l'année scolaire, **les MERCREDIS et les VACANCES SCOLAIRES (sauf vacances de Noël, et la dernière semaine du mois d'août).**

Adresse de l'accueil de Loisirs : Ecole Publique, 80 Chemin des Écoliers 64200 BASSUSSARRY

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), arrondissement de Bayonne, soumis à une législation et à une réglementation spécifique à l'Accueil Collectif de Mineurs.

Le responsable l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est rédacteur avec son équipe du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la municipalité et le Projet Éducatif Territorial, ce document est disponible sur le site www.bassussarry.fr.

Les équipes d'animation et le responsable du centre de loisirs sont porteurs des projets d'activités en cohérence avec le projet pédagogique, ce document est disponible sur le site www.bassussarry.fr.

LA RESTAURATION

Pendant les vacances scolaires et les mercredis, un service de restauration est proposé pour les enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, sous réserve d'une réservation préalable.

Les repas sont confectionnés sur place par une équipe permanente, agents sous la responsabilité de Monsieur le Maire de Bassussarry.

Les repas sont cuisinés sur place dans un esprit « fait maison » en privilégiant un approvisionnement local issu de l'agriculture du Pays Basque et des territoires voisins.

L'apport de produits frais, de fruits et légumes de saison ainsi que d'ingrédients biologiques feront également partie des priorités du service restauration.

Ils seront proposés de manière à respecter les régimes alimentaires de chacun et à garantir un équilibre alimentaire pour tous.

Ils sont conformes aux normes d'hygiène en vigueur régies par la Direction Départementale de Protection des Populations.

Les repas sont servis dans les locaux du centre de loisirs, dans les espaces prévus à cet effet.

Des « pique-nique » sont également proposées lors de sorties, ils seront fournis par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Un temps de goûter est proposé.

Dans certains cas, le goûter est confectionné par les enfants lors d'ateliers culinaires. Toujours respectueux des besoins nutritionnels des enfants, ces temps de partage sont de véritables moments éducatifs.

LES ACTIVITÉS

L'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement élabore les programmes d'activités et privilégie :

- ✚ Des activités adaptées aux rythmes, aux besoins, et aux attentes des enfants.
- ✚ La dimension ludique dans toutes les activités et le plaisir de faire (s'amuser et passer un moment agréable).
- ✚ Le développement des liens sociaux et de la communication.
- ✚ Le choix de l'enfant.
- ✚ La collaboration avec les partenaires locaux.

Accompagner est le savoir-faire de l'accueil de loisirs de Bassussarry. Chaque membre de l'équipe apporte ainsi son soutien au potentiel de chaque personne accueillie favorisant ainsi l'écoute, la connaissance et le respect des règles, l'acquisition de savoir-faire utiles au développement et à l'autonomie de chaque enfant accueilli.

Déroulement d'une journée classique :

- ✓ De 7 h 30 à 9 h 30 et de 17 h 00 à 18 h 30 : accueil et temps libre organisé.
- ✓ De 9 h 30 à 11 h 45 et de 14 h 30 à 17 h 00 : activités.
- ✓ De 12 h 00 à 14 h 30 : repas et temps libre organisé, temps de repos pour les maternelles.

L'arrivée et le départ des enfants se fait de manière échelonnée entre 7h30 et 9h30 le matin et le soir entre 17h et 18h30.

Sur les matins et les soirs, l'animateur réalise un temps de passation des informations entre l'accueil de loisirs et la vie familiale.

Des ateliers libres et des jeux sont proposés pour faciliter l'arrivée et le départ échelonné des enfants.

Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ne sont en aucun cas modulables. Les enfants doivent impérativement arriver et repartir aux heures indiquées.

LES LOCAUX

N'ayant pas de structure propre, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement utilise les locaux de l'école publique située en plein centre du bourg.

Les locaux sont tous les locaux de l'école selon les besoins et les périodes. Nous utilisons souvent :

- 4 salles d'activités au minimum (selon les groupes d'âge),
- 1 salle d'accueil et d'activités pour les temps d'accueil
- 1 salle exclusivement réservée à la sieste des 3 / 5 ans,
- 1 salle supplémentaire réservée à la sieste des 3 / 5 ans durant l'été
- 1 réfectoire
- 1 cuisine,
- 1 salle d'animateur,
- 1 coin infirmerie,
- 2 cours extérieures,
- 2 préaux couverts,
- Les sanitaires petits,
- Les sanitaires grands,
- 1 bureau de direction.



Les structures extérieures auxquelles les enfants du centre ont accès :

- ★1 fronton municipal ★3 cours de tennis
- ★2 aires de jeux aménagées (les aires sont composées de jeux adaptés aux petits : toboggan, petits parcours du combattant ...)



Temps calme :

Ce temps sera proposé par les animateurs soit par les enfants, mais il sera calme. Toujours en place après le repas, il permet d'améliorer la digestion et de couper la journée en deux, en faisant une pause.

Un temps calme avant le repas est privilégié pour que les enfants soient plus calmes pour descendre à la cantine.

- Respecter le rythme de l'enfant.
- Laisser le libre choix.

Sieste :

Le groupe des maternelles part direction le dortoir après un passage aux toilettes. Les enfants se couchent dans le calme et se repose. Dormir n'est pas une obligation. Pour préparer le sommeil et amener un petit temps de repos, une histoire leur est racontée accompagnée d'une musique douce.

Respecter le rythme de l'enfant.

L'accueil du soir :

Il commence à partir de 17h jusqu'à 18h30. Pendant ce temps, les enfants sont en autonomie sur des jeux libres. Les animateurs restent à disposition des enfants.

- Laisser le libre choix
- Favoriser l'autonomie de l'enfant.

LES SÉJOURS :



Les séjours terrain privilégié et propice à de multiples expérimentations et apprentissages, seront à favoriser.

Ses séjours ont pour objectifs de permettre aux enfants de découvrir la vie en collectivité et de développer leurs sens des responsabilités. Ils sont également l'occasion de découvrir de nouvelles pratiques culturelles et sportives ainsi que de nouveaux lieux.

Accompagner c'est écouter les besoins et envies d'un enfant seul, d'un groupe donc être disponible, accessible, ouvert afin de laisser le choix, le libre arbitre à chacun. C'est susciter un échange, une discussion, un débat pour partager et construire ensemble des projets. C'est établir ensemble des règles communes permettant de donner une directive, d'avancer dans la même direction.

Les programmes sont visibles sur le site Internet de la commune. Le planning de chaque semaine, par groupe, sera affiché respectivement à l'entrée de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

LE TEMPS DES ACTIVITÉS :

L'organisation des activités est diversifiée. L'accueil de loisirs est, par définition, un lieu où les enfants prennent du plaisir et font des choses qui leur plaisent. L'enfant veut s'amuser. Les activités proposées sont donc « ludiques ».

Les activités sont adaptées aux spécificités des groupes d'âges d'enfants.

Les activités sportives et jeux collectifs concernent toutes les activités motrices utilisées comme moyen d'activité. La présence d'équipements sportifs à proximité du site et leur localisation dans des espaces de verdure favorisent les activités sportives, de plein air et d'éducation à l'environnement. Les sorties sont à privilégier.

Les activités manuelles permettent également à l'enfant d'acquérir petit à petit une motricité plus fine en utilisant des outils et matériaux divers et variés.

Les jeux permettent à l'enfant d'assimiler les règles, celles du jeu, mais aussi à travers elles, celles qui permettent de jouer ensemble, de faire ensemble, de vivre ensemble.

Les activités culturelles accompagnent les individus dans leur développement personnel et social.

LES AUTRES TEMPS :

L'accueil du matin :

Les enfants peuvent arriver entre 7h30 et 9h30 (sauf les jours de sortie pour respecter le planning). Dès lors qu'ils arrivent, ils sont en temps en libre avec des activités au choix (coloriage, jeux de construction, lecture, ...).

- Favoriser les échanges, la cohésion de groupe, ...
- Respecter le rythme de l'enfant.
- Responsabiliser l'enfant.
- Laisser le libre choix.

Temps libre :

Ces temps sont importants pour les enfants, c'est à ce moment-là qu'ils sont libres de jouer à ce qu'ils ont envie. Les animateurs sont à disposition des enfants.

- Laisser le libre choix.
- Favoriser l'autonomie.

Le repas :

Nous concevons le repas comme un moment convivial, où tout le monde se retrouve et peut communiquer. Il ne doit être en aucun cas une contrainte.

Les repas ont lieu au restaurant scolaire.

Lors des repas, chaque enfant a un rôle et des tâches à accomplir (mise et débarrassage de table, nettoyage des tables, respect du tri des déchets...).

Pendant le repas, les animateurs se répartissent dans les groupes. Ils veillent à ce que les enfants mangent et se tiennent correctement à table, ils les encouragent à goûter.

Après le repas, les tâches sont accomplies par les enfants aidés des animateurs.

- Responsabiliser l'enfant.
- Favoriser le vivre ensemble.
- Développer la cohésion de groupe.
- Eduquer à la collectivité.

MISE EN ŒUVRE

Pour aller vers la concrétisation de ce projet, nous précisons les principes suivants :

L'espace-temps libre ne doit pas être un frein aux aspirations de l'enfant, ni un poids qu'il doit subir, mais l'occasion d'une vie sociale avec d'autres enfants et adultes qu'il rencontrera. L'espace-temps libre constitue un brassage de personnes et il s'agit avant tout que chacun puisse trouver au sein de la collectivité, la place qui lui convient. Il est important de souligner que chacun arrive avec ses empreintes familiales, habitudes, façons de vivre et d'être, ainsi que ses jugements et repères. L'espace-temps libre n'est pas seulement un endroit où l'on pratique un certain nombre d'activités, mais le lieu où l'on vit. Aussi les séjours et les sorties à l'extérieur de l'accueil de loisirs, terrain privilégié et propice à de multiples expérimentations et apprentissages, seront à favoriser.

Des axes pédagogiques majeurs : l'important n'est pas seulement l'activité mais surtout la façon dont les enfants la vivent. Aussi ne doivent-ils pas être mis en concurrence ou compétition entre eux, mais ils y participent en tenant compte de leurs diversités et potentialités. Le choix de l'enfant est à prendre en compte mais sans « laisser faire ». La concertation avec les enfants est inscrite dans l'action à conduire. Le jeu est le support de l'activité et le mode privilégié de la pédagogie mise en œuvre.

DU PROJET ÉDUCATIF AU PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique fait référence au projet éducatif de la ville préalablement adopté.

Il est défini pour l'année et tient compte des caractéristiques et des besoins spécifiques des enfants afin de permettre à l'équipe d'animation d'adapter aux mieux ses actions.

Nous nous appuyons sur le projet pédagogique pour la mise en place des activités pour chaque période.

Des évaluations et des bilans des fins de ces périodes permettront de savoir si les objectifs pédagogiques ont été atteints, et d'évaluer les points à adapter en vue des périodes suivantes.

Les projets éducatif et pédagogique ainsi que le PEDT au même titre que le règlement intérieur du centre de loisirs, sont sur le site www.bassussarry.fr et sur le portail famille, ce qui permet aux parents d'être informés de la définition et de la mise en place de ces projets.

OBJECTIFS ET MOYENS

RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif doit permettre :

- ✓ D'inciter à une démarche réfléchie des organisateurs sur l'accueil des enfants dans la commune hors du temps scolaire.
- ✓ De favoriser la communication et la coordination entre l'organisateur, les parents, les enfants et l'équipe d'animation.
- ✓ De constituer un axe central nécessaire à la cohérence interne des élus et du service.
- ✓ D'être un support de réflexion des familles et des acteurs de la vie locale.

Pour tendre vers cela des finalités sont définies :

Dans l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Bassussarry, chaque enfant doit : trouver sa place, s'approprier son environnement quotidien, devenir un citoyen responsable et vivre sa propre expérience selon son rythme et sa maturité.

Il s'agit pour les acteurs éducatifs de créer un espace qui : contribuera à l'épanouissement de l'enfant, favorisera les activités ludiques, encouragera les rencontres inter générations, favorisera la mixité sociale et en tiendra informé les parents.

L'ensemble des situations proposées aux enfants doit être construit sur des principes de divertissement, de découverte, de détente, de valorisation, de respect, d'initiative et de créativité.

Les loisirs doivent être un moment privilégié pour découvrir des activités nouvelles qui permettront aux jeunes de s'épanouir, d'améliorer leurs capacités et de s'enrichir à travers la vie en groupe.

OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF DE BASSUSSARRY

Dans le projet éducatif de la mairie de Bassussarry sont déterminés des objectifs visant la personne dans son développement individuel et dans sa participation sociale.

Les objectifs visant l'individu :

- Favoriser le développement harmonieux de la personne
- Favoriser l'accession de l'enfant à son autonomie
- Favoriser l'expression de la joie et de la fête

Les objectifs sociaux :

- Favoriser la socialisation
- Favoriser la rencontre et la communication entre les personnes
- Favoriser l'insertion sociale notamment au regard des règles de vie quotidiennes.

- Favoriser les temps de concertation.
- Faire en sorte que les activités soient de trois types :
 - Libres (en utilisant les structures déjà existantes),
 - Proposées (mise en place de jeux, jeux de sociétés, activités manuelles...à la demande des enfants),
 - Dirigées (mise en place d'activités à thème, de création ...)
- Créer un climat propice à la fabulation.
- Susciter le « merveilleux » et le « mystère ».

➤ Favoriser la socialisation :

Socialiser n'est pas nier la liberté, car collectivité ne signifie pas dirigisme et libre n'est pas synonyme d'isolé. L'enfant libre évolue librement dans son milieu parce qu'on lui a permis de découvrir ses possibilités propres et celles de son milieu. La rencontre avec les autres, même d'âge différent, est nécessaire et doit s'opérer dans les moments de la vie collective, par exemple.

- Sensibiliser au respect de chacun,
- Responsabiliser les plus grands vis à vis des plus petits,
- Favoriser les échanges interculturels, inter générations en utilisant les compétences des habitants, des familles, des partenaires, des associations.
- Favoriser l'intégration des enfants et des parents en facilitant l'interaction enfants/parents, enfants/animateurs, animateurs/parents.
- Prendre plaisir et favoriser la convivialité.

Des objectifs ont été rajoutés dans le cadre du PEDT qui complètent cet objectif de socialisation :

Vivre et agir ensemble

Chacun, les enfants comme les adultes, sont tenus de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades.

De plus, les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise avec les membres de l'équipe, à ne pas intervenir directement sur un enfant qui n'est pas le leur, et à respecter la quiétude des enfants en excluant toute invective entre eux dans l'enceinte ou aux abords des structures.

Veiller continuellement à prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination et de harcèlement

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Bassussarry est engagé contre la Discrimination et le Harcèlement.

Dans notre accueil de loisirs, nous sommes fermement engagés à créer un environnement accueillant, sûr et respectueux pour tous. Nous croyons que chaque individu, qu'il soit enfant, parent, ou membre de l'équipe, mérite d'être traité avec dignité et respect.

Nous prenons très au sérieux notre responsabilité de prévenir et de lutter contre toutes formes de discrimination et de harcèlement quels que soient leurs fondements.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'accueil de loisirs est un espace éducatif qui permet à l'enfant de faire notamment l'apprentissage de la vie sociale avec la possibilité d'une vie en groupe, hors du contexte familial, favorisant la rencontre avec d'autres enfants dans le respect des règles communes, à travers le jeu pour un plaisir partagé.

Les activités éducatives mise en place sur l'accueil de loisirs de Bassussarry ont pour objectifs de :

➤ Développer la dimension ludique :

« Jouer » : c'est l'activité fondamentale de l'enfant, un besoin, quelque chose de sérieux. Il se découvre en jouant, il découvre son corps, ses possibilités, et les autres au travers du jeu.

Le jeu a une fonction d'apprentissage. Chez les Romains, le mot *ludus* désigne à la fois le jeu et l'école. L'activité ludique sert de préparation à la vie. Elle aide à se construire physiquement, intellectuellement et socialement. Lors de certains jeux, l'enfant exerce le contrôle de son corps, la coordination de ses gestes, la précision de ses mouvements. Dans d'autres, il expérimente, cherche à comprendre. Le jeu est apprentissage des relations sociales quand l'enfant est amené à tenir compte de l'autre, à coopérer avec lui (accepter de se dessaisir du ballon pour avoir la joie de le recevoir...). Il est préparation à la vie d'adulte quand l'enfant joue à être maman, docteur ou maître d'école.

➤ Favoriser le plaisir de l'enfant : l'importance fondamentale du jeu naît du plaisir immédiat que l'enfant en tire et qui se prolonge en joie de vivre.

➤ Utiliser le jeu comme moyen d'apprentissage : c'est une activité sérieuse et importante qui donne des possibilités réelles et imaginaires de se construire, de se transformer mais aussi de remettre en cause, de mieux comprendre.

➤ Favoriser la créativité et l'autonomie de l'enfant :

Faire en sorte de favoriser dès l'enfance l'accession de la personne à son autonomie, c'est à dire à la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre en œuvre en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement. Lui donner aussi la possibilité de créer, d'inventer.

➤ Favoriser un climat de confiance.

➤ Leur permettre de se repérer et de s'appropriier les lieux

➤ Mettre en place des espaces à découvrir, à pratiquer, à expérimenter le plus librement possible, des espaces qui vont permettre à l'enfant d'apprécier, de comparer, d'éprouver le monde physique afin d'en tirer des connaissances indispensables à la construction de sa personnalité.

Mettre en place des lieux avec lesquels l'enfant puisse s'identifier, établir des relations de type affectif, de possession, de prolongement de soi. Il doit pouvoir disposer de coins à lui tout seul ou à partager, de repères pour construire son territoire.

Faire en sorte que l'enfant dispose d'espaces à modifier, lieux avec lesquels il est possible d'agir sur les choses, de changer le cadre de son activité et aussi d'apporter sa marque, son empreinte.

➤ Favoriser l'accès à l'information.

DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES

Nous voulons permettre aux enfants de s'intégrer et de bien vivre en collectivité par l'apprentissage de la vie citoyenne et des valeurs qui en découlent, de bien se sentir en tant qu'individu et de s'épanouir en toute sécurité.

Pour cela, nous emploierons différents moyens :

Développer la socialisation de l'enfant à travers sa participation à la vie collective et aux temps d'animation

- Aider l'enfant à s'épanouir et à trouver sa place au sein du groupe.
- Amener l'enfant à s'ouvrir aux autres et au monde qui l'entoure.
- Faire en sorte que l'animateur et l'enfant s'investissent dans les activités proposées et y prennent plaisir.
- Faire participer les enfants aux animations et à tous les temps de la vie quotidienne de l'accueil de loisirs (préparation des activités, rangement...).
- Permettre la valorisation de l'enfant et l'aider à s'affirmer tout en respectant les autres (lui montrer et le féliciter lorsqu'il réalise quelque chose de bien...).

Être garant de la sécurité physique et morale, et du bien-être de tous au sein de l'accueil de loisirs (enfants, adultes) :

- Le matériel dangereux (ciseaux d'adulte, cutter, couteaux...) n'est utilisé que par les animateurs et tenu hors de portée des enfants avant, pendant et après l'activité.
- L'aménagement des espaces est fait de telle sorte que les enfants ne s'y blessent pas.
- Les enfants ne seront pas mis en situation d'échec.
- Les normes d'encadrement et la législation en vigueur seront rigoureusement respectées par l'équipe.
- Les différents rythmes de vie de l'enfant seront respectés (sieste, temps libres...).

De plus l'équipe pédagogique s'engage à être attentive, compréhensive et à l'écoute des enfants en cas de problème. Elle peut aussi donner des conseils, rassurer et répondre aux questions.

Nous réglons les disputes en étant le plus juste possible et réprimandons si besoin.

Favoriser l'éveil à la citoyenneté par le développement d'attitudes et de valeurs nécessaires à la vie quotidienne (respect, échanges, esprit d'équipe, plaisir, autonomie) :

- Donner aux enfants des règles de vie, leurs expliquer et faire en sorte qu'ils les respectent (ce qu'on peut faire et ce qui est interdit, pourquoi...).
- Amener les enfants à respecter les autres enfants, les adultes et leur environnement (politesse, partage, jouer ensemble, langage, faire attention au matériel, aux locaux...).
- Montrer le bon exemple.
- Permettre l'échange (communiquer, écouter, comprendre, se faire comprendre) autant que possible tant sur les temps d'activités que sur les temps informels.
- Privilégier le côté ludique de l'activité et le plaisir de faire (s'amuser, passer un moment agréable).
- Donner envie de participer, et développer la curiosité des enfants.

Nos actions incluent :

- Sensibilisation et Formation : Nous organisons régulièrement des sessions de formation pour notre personnel afin de les informer et de les sensibiliser aux différentes formes de discrimination et de harcèlement, ainsi qu'à la manière de les identifier et de les prévenir.
- Politique de Tolérance Zéro : Nous appliquons une politique de tolérance zéro envers tout comportement discriminatoire ou de harcèlement. Toute plainte sera traitée avec la plus grande attention et des mesures appropriées seront prises.
- Encourager le Respect et l'Inclusion : Nous promovons des valeurs de respect, d'empathie et d'inclusion à travers toutes nos activités et interactions quotidiennes.
- Procédures de Signalement : Nous avons mis en place des procédures claires et accessibles

LES MISSIONS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BASSUSSARRY

L'ACCUEIL

➤ Le souci du Centre de Loisirs est de fournir un accueil permettant à l'enfant de s'épanouir, de construire en respectant son rythme de vie, ses besoins et attentes tout en tenant compte de sa propre histoire, de sa personnalité et de sa culture. En ceci, l'accueil périscolaire doit fournir les cadres d'apprentissage d'une vie en collectivité tout en mettant l'accent sur des valeurs de citoyenneté, de coopération, de respect d'autrui et des règles de réalisation de soi.

➤ Pour cela il faut considérer la journée de l'enfant en termes de globalité. Il faut que le temps passé dans l'enceinte scolaire soit un tout et non plus un ensemble d'actions les unes à côté des autres sans aucun rapport commun.

LES ACTIVITES

➤ **Jouer c'est vivre** ; ce temps s'inscrit donc dans un moment de convivialité où découvertes et connaissances riment avec jeux et plaisirs. Au travers d'activités culturelles et sportives, l'enfant est sollicité dans une optique de responsabilisation et d'accès à l'autonomie.

➤ Les activités et aménagements doivent être pensés dans le but de permettre aux enfants de se mettre en activité. D'où l'importance de créer, pour l'équipe d'animation, des lieux que les enfants puissent s'approprier.

L'ORIENTATION

➤ Ce type d'accueil doit permettre d'établir une transition mais aussi une continuité entre l'action éducative et sociale de l'école et celle de la famille.

➤ Nous avons également mis en place un système d'information vers les parents (panneaux de communication, réunions avec les parents voire mises à contributions dans la participation des activités). De plus, nous avons mis en place un mode d'information avec les enseignants de l'école (réunions, échanges formels et informels...)

C'est aussi l'occasion de monter des actions en partenariat avec les associations locales, culturelles et sportives.

Pour que l'enfant devienne grand :

Il faut développer son autonomie :

En l'impliquant dans les tâches quotidiennes. En mettant à disposition du matériel.
En le laissant prendre des initiatives. En lui laissant le choix des activités.

Il faut développer ses capacités physiques, sensorielles et intellectuelles

En proposant un large choix d'activité diversifiée, adaptée et variée. En proposant des initiations à des pratiques sportives et culturelles. En développant sa personnalité, sa curiosité et sa créativité.

Il faut qu'il se sente en sécurité

En ayant des règles communes. En étant à l'écoute.
En prenant en compte les besoins et les possibilités de chacun. En créant des espaces conviviaux, sécurisants et chaleureux.
En privilégiant la sécurité physique : trousse pharmacie, fiche de sortie, connaissance des procédures de sécurité et d'évacuation...

Il faut susciter l'imaginaire et la créativité

En mettant en place des activités diversifiées, variées pour développer la curiosité : utilisation de matière et matériaux divers et variés ...
En privilégiant la sensibilisation lors des activités.

Pour que l'enfant devienne le citoyen de demain :

Il faut qu'il se réfère aux valeurs communes

En instaurant des règles de vie communes pour les enfants comme pour les adultes. En définissant le négociable et le non négociable.
En créant un cadre sécuritaire.
En privilégiant les notions de respect (des autres et du matériel) et de liberté. En luttant contre les discriminations en tout genre.
En inculquant des notions de politesse, de tolérance. En luttant contre les incivilités.

Il faut favoriser les relations et les échanges

En mettant en place des temps d'expression. En favorisant des temps libres.
En mettant en place des activités collectives en prônant l'individualité de chacun. En développant les activités intergroupes, inter structure, avec l'extérieur.
En proposant des jeux de coopération. En prônant la solidarité et l'aide.
En créant du lien social : famille.
En valorisant les comportements positifs.

Il faut l'initier à l'écologie :

En responsabilisant sur des gestes écologiques
En proposant des activités pensées sous une optique écologique : matériaux de récupération
En favorisant le tri des déchets alimentaires (Tri et recyclage des déchets - Economie de l'énergie, de l'eau ...)

Fournir aux enfants et aux familles un service de qualité afin de faire passer aux enfants d'agréables vacances :

- Diversifier les animations et proposer de nombreuses activités sportives, manuelles, culturelles...Laisser aux enfants le choix de l'activité.
- Adapter les activités selon l'âge et le rythme de l'enfant.
- Répondre aux mieux aux attentes et aux besoins des enfants, des parents.

Contribuer au développement de la cohésion sociale au sein de la commune : Assurer une bonne communication et une bonne coordination entre la municipalité, les parents, les enfants, les partenaires locaux et l'équipe pédagogique

- Transmettre les messages et les informations utiles concernant l'accueil de loisirs, la commune, les parents ou les enfants (conditions d'inscription, personnes à contacter en cas de petits problèmes concernant l'enfant...).
- Permettre l'échange (communiquer, écouter, comprendre, se faire comprendre) au sein de l'accueil de loisirs et de la municipalité.
- Travailler en partenariat et servir de relais entre les associations, les parents et l'accueil de loisirs.

LES PROJETS D'ANIMATION

Les projets d'animation sont en lien avec les différents projets. Ils sont mis en place par les équipes d'animations et sont affichés à la semaine à l'entrée de l'accueil de loisirs et disponibles sur le site www.bassussarry.fr ainsi que sur le portail familles. Pour les mercredis, le programme d'activités est établi par l'équipe intervenant à ce moment-là et est affiché tous les mardis à l'entrée de l'accueil de loisirs.

Ils précisent la nature de l'activité, le lieu (si extérieur à l'accueil), la tranche d'âge concernée...

Ces projets prennent en compte les besoins des enfants, selon leur âge, leurs possibilités, leurs envies en alternant des activités physiques et calmes, temps de repos.

Ils précisent la nature de l'activité, le lieu (si extérieur à l'accueil), la tranche d'âge concernée...

Ces projets prennent en compte les besoins des enfants, selon leur âge, leurs possibilités, leurs envies en alternant des activités physiques et calmes, temps de repos.

Objectifs Généraux :

- ✚ Respecter le rythme de vie de l'enfant (accueil échelonné, activité adaptée à chacun, ...).
- ✚ Développer la communication et l'ouverture d'esprit des enfants (rencontreintergénérationnelle, sensibilisation au patrimoine nature, ...).
- ✚ Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant par des projets adaptés (jeux sportifs,collectifs, activités manuelles, ...).
- ✚ Faire vivre des moments forts de jeux et d'imaginaires au sein d'un accueil de qualité.
- ✚ Développer l'autonomie de l'enfant (conseils d'enfants, libre choix, ...).
- ✚ Vivre dans le respect de chacun (encourager le dialogue, aide à régler les conflits, respect des autres et du matériel, ...).
- ✚ Favoriser une attitude citoyenne et respectueuse de l'environnement (tri, recyclage,économies d'énergies, ...).



Evaluation des stagiaires BAFA / ou autres

- En début de stage sera proposée une grille des attentes et des objectifs fixés par la direction.
- Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur l'animateur référent et sur l'équipe de direction.
- En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire en présence de l'animateur référent et avec la direction.
- En fin de stage, le stagiaire fera un bilan individuel de son expérience, il évaluera ses acquis et points à améliorer.
- Son appréciation lui sera présentée à l'issue de cet entretien.

Evaluation des stagiaires BAFD

- En début de stage sera proposée une grille des attentes et des objectifs fixés par la direction, prise en compte des souhaits des stagiaires par rapport à son parcours et les points qu'ils souhaitent privilégier.
- Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur sur l'équipe de direction.
- En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire avec la direction.
- En fin de stage, le stagiaire fera un bilan individuel de son expérience, il évaluera ses acquis et points à améliorer.
- Son appréciation lui sera présentée à l'issue de cet entretien.

RÔLES DE CHACUN

ÉQUIPE DE DIRECTION

Rôle de la direction

Elle a pour mission, compte-tenu des directives de la municipalité, de son projet éducatif et des organismes financiers de tutelle, d'assurer le bon fonctionnement de la structure qui lui est confiée, dans le souci de l'éveil et du bien-être de chaque enfant tout en répondant aux demandes de gardes des familles.

Elle travaille étroitement avec les partenaires directs.

Elle est le principal interlocuteur, flexible, elle prend les décisions.

Elle dirige l'équipe d'animation, elle gère les questions d'organisation, d'activité et de planning.

Elle est garante du respect du projet pédagogique, de la législation.

Elle forme les animateurs stagiaires par des grilles d'évaluation et des comptes rendus.

Elle s'assure du respect du principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

LES ÉVALUATIONS

Plusieurs temps d'évaluation sont mis en place tout au long de l'année :

- Des évaluations avec les enfants (temps de concertations, d'échanges...),
- Des évaluations régulières avec les animateurs
- Des évaluations avec les parents : temps d'échanges, questionnaires, réunions...

Evaluation du Projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Qu'est-ce qu'on évalue

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du centre et du projet. Par exemple :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
- Étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic ? (Caractéristiques du public, projet éducatif).
- Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre.

Outils utilisés pour évaluer

- Construction du projet pédagogique avec l'équipe d'animation.
- Fixation des objectifs avec l'équipe d'animation.
- Évaluations courantes avec l'équipe sur le terrain.
- Mise en place d'une fiche d'auto évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives (en milieu de période et un bilan à la fin).
- Bilan avec l'équipe (groupe d'âge puis en grand groupe) en milieu de séjour et en fin de séjour (pour les grandes vacances).

L'équipe d'animation devra respecter :

Des savoirs :

- Respecter les normes d'encadrement et la réglementation en vigueur.
- Respecter tout individu (enfants, adultes, parents...), et les étapes de développement de chacun (rythme de vie).
- Accepter les différences et travailler en équipe.
- Présenter et expliquer ses animations.
- Connaître les règles « minimales » en matière d'hygiène et de sécurité dans le cadre de l'accueil de loisirs (encadrement, déplacements, baignade...).
- S'isoler en cas de litige (enfant ou adulte).
- Expliquer le pourquoi du comment en cas de bêtise et en cas de punition, être juste.
- Ne pas laisser un enfant ou un groupe seul, sans surveillance.

Des savoir-faire :

- Préparer et organiser des activités sportives, culturelles, manuelles...
- Mener et animer diverses activités sportives, manuelles, culturelles...
- Dynamiser et motiver un groupe : Participer de manière active à la vie de l'accueil de loisirs.
- Adapter ses animations et son discours selon les besoins et l'âge des enfants.
- Respecter et mettre en œuvre le projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Communiquer, être à l'écoute et assurer le relationnel (avec les enfants, les adultes, les parents).
- Tenir la pharmacie et autre produit ou objets dangereux hors de portée des enfants.

Des savoir être :

- Être ponctuel et assidu au travail.
- L'équipe d'animation représente l'image de marque de l'ALSH tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Avertir et justifier en cas de retard ou d'absence.
- Être opérationnel, présent physiquement et moralement.
- Montrer l'exemple, respecter les règles de vie de l'accueil de loisirs.
- Prendre des initiatives.
- Ne pas fumer en présence des enfants.
- Ne pas lever la main sur un enfant.
- Ne pas forcer un enfant à manger, mais l'inciter à goûter.
- Eviter tant que possible l'usage du téléphone pendant les temps d'animation excepté en cas de sorties.
- Contribuer à l'éveil à la citoyenneté et aux valeurs et attitudes qui en découlent.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et adulte

MAIS aussi, l'animateur doit :

- Assurer la vie quotidienne des jeunes,
- Lors de la présentation de ses activités ou sorties, informer le jeune des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités,

Elle devra respecter :

Des savoirs :

- Se tenir informé, connaître la législation ALSH en vigueur, et la faire appliquer.
- Connaître et travailler avec les partenaires de l'accueil de loisirs.
- Former, se former et s'informer.
- Evaluer les animateurs stagiaires et s'auto-évaluer.
- Connaître les grandes lignes du projet pédagogique et des objectifs éducatifs, et savoir en parler.
- Déléguer des responsabilités, responsabiliser les animateurs.

Des savoir-faire :

- Coordonner les journées et s'assurer du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- Animer, organiser et gérer son équipe d'animation.
- Mettre en place et animer diverses activités auprès d'un groupe d'enfants.
- Être garant du projet éducatif de la commune.
- Être garant du projet pédagogique de la structure.
- Assurer les fonctions administratives, de gestion, de coordination et de communications présentes dans un ALSH.
- Dynamiser et motiver l'équipe d'animation afin d'impliquer et de valoriser les animateurs.
- Elaborer le projet pédagogique de l'accueil de loisirs, et divers projets.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement des animations et des journées.
- Former, conseiller et évaluer (soi-même, les animateurs, les actions mises en place, les séjours).

Des savoir être :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective de tous au sein de l'ALSH.
- Être garant des règles de vie de l'accueil de loisirs et des réglementations en vigueur.
- Servir de lien entre les enfants, les parents, les partenaires locaux, la mairie et l'équipe pédagogique de l'ALSH.
- Faire preuve d'adaptation et de bon sens face aux différentes situations (prendre des décisions, gérer les conflits).
- Avoir une attitude irréprochable, montrer l'exemple.
- Se remettre en question.

ÉQUIPE D'ANIMATION

Rôle de l'animateur

Sous l'autorité de la direction de l'accueil de loisirs, chaque animateur prend en charge les enfants, organise le planning des activités et l'organisation du quotidien, en tenant compte du présent projet pédagogique élaboré par l'ensemble de l'équipe et agréé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Chaque animateur participe, au sein de l'équipe, à l'écriture, la mise en œuvre de ce projet pédagogique son évaluation. Fidèle aux valeurs de la Mairie de Bassussarry, il accueille, associe et accompagne les enfants et leurs parents.

LA SANTÉ DE L'ENFANT

Nous avons sur les dossiers des enfants sur le portail famille les dossiers des enfants où sont renseignés les allergies, et les régimes spécifiques.

Des Projets d'Accueils Individualisés sont mis en place en entente avec les familles pour des allergies ou maladies.

Pharmacie - Trousse de secours

Une pharmacie est installée à l'infirmerie pour les soins sur place, le stockage des produits et des trousse à pharmacie, est aménagé dans la salle infirmerie. Une salle de repos avec 1 lit est à disposition pour les enfants malades.

Un cahier de soins devra être rempli pour chaque soin prodigué à un enfant.

En cas de sortie, les animateurs amèneront la trousse de secours + le n° des responsables de l'accueil de loisirs et des secours.

Il est indispensable de réaliser préalablement une vérification de la trousse de secours pour s'assurer qu'elle soit complète.

Qu'est-ce que l'on doit trouver dans une trousse à pharmacie ?

- ❖ Ciseaux
- ❖ Thermomètre frontal ;
- ❖ Antiseptique incolore non alcoolisé ;
- ❖ Compresses stériles ;
- ❖ Pansements ;
- ❖ Pince à écharde ;
- ❖ Sparadrap ;
- ❖ Bande élastique ou élastoplast ;
- ❖ Gants en latex à usage unique ;
- ❖ Crayon, papier ;
- ❖ Numéros du centre ou des responsables + le numéro des secours.

Il ne faut jamais donner de médicaments à un enfant sauf si nous avons la prescription du médecin et son autorisation écrite pour le lui administrer.

Il faudra veiller à ne jamais laisser de médicaments à la portée des enfants.

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINTS DE TROUBLES DE LA SANTÉ

L'inscription et l'accueil de l'enfant en situation de handicap s'organiseront dans le cadre d'un dispositif mis en place par le Service Enfance Jeunesse en lien avec la famille, les animateurs et le responsable du centre.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies), nécessitant le suivi d'un traitement médical ou un protocole en cas d'urgence.

- Être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec le jeune,
- Mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités,
- Préparer ses activités à l'avance (recherches, tester les réalisations...)
- Favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir le jeune dans l'activité,
- Aller au-devant des familles pour mettre en place un climat de confiance, témoigner des projets et objectifs, donner des informations à la famille et instaurer le dialogue de manière à recueillir les informations fournies par les parents,

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel pour :

- Ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
- Donner l'exemple (tenue, cigarette, attitudes, langage...)
- Mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail...
- Une attention est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d'entretien, ...) car l'ALSH ne peut fonctionner sans l'adhésion et l'implication de tous.

SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

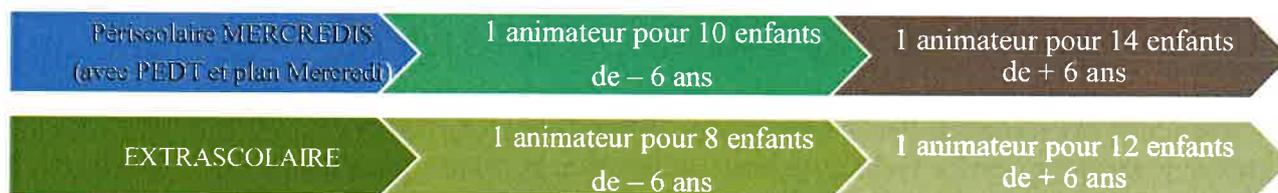
ENCADREMENT

Le rôle premier de l'animateur est avant tout d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Des règles de vie et des consignes de sécurité seront régulièrement communiquées aux enfants pour prévenir tout danger éventuel.

Dans le respect de la réglementation de la, l'encadrement sera assuré sur la base :

Taux d'encadrement



CONCLUSION

Les modalités d'évaluation de l'accueil

Afin que le projet soit le reflet du fonctionnement de l'équipe des outils d'évaluation sont mis en place : critères, indicateurs et grilles d'évaluation.

Ils font l'objet d'échanges et d'analyses de pratiques en équipe, et un retour aux élus jeunesse est fait lors des Commissions sociales.

La volonté de la commune au travers de ce projet pédagogique est de réaffirmer que la co-construction éducative ainsi que le travail en transversalité de tous est essentiel.

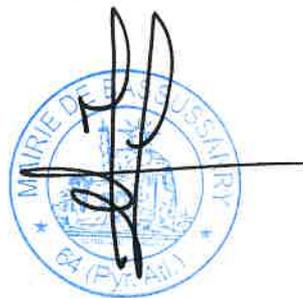
En effet, nous restons convaincus que l'épanouissement et le développement de l'enfant passent par un lien affirmé et une communication accrue entre tous les acteurs qui l'entourent.

Tout cela dans le souci d'adapter au mieux à notre public les actions proposées et menées au sein de notre Accueil de loisirs Sans Hébergement.

Fait à Bassussarry, le 1^{er} septembre 2024.

Pour la Mairie de Bassussarry

Mr le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Bassussarry. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BASSUSSARRY' at the top and '64 (PYR. ATL.)' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

Pour l'ensemble des animateurs

Le Directeur

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Bassussarry. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BASSUSSARRY' at the top and '64 (PYR. ATL.)' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

SÉCURITÉ DES LOCAUX

Les locaux ont eu un avis « favorable » lors du passage de la commission de sécurité du 02 juin 2022.
Le registre de sécurité est tenu à jour.

DÉPLACEMENTS

Déplacements piétons

Pour des raisons de sécurité, aucun déplacement ne s'effectuera à moins de 2 animateurs.

Déplacements piétons

Le code de la route doit être impérativement respecté.

Les enfants doivent marcher sur les trottoirs (quand il y en a), deux par deux ou en file indienne selon la largeur du trottoir.

S'il n'y a pas de trottoirs, les enfants doivent se déplacer, 2 par 2 minimum, dans le sens des voitures.

Les animateurs doivent marcher côté route, 1 animateur ouvre la marche, 1 autre la ferme.

Pour faire traverser une route aux enfants :

1 animateur de chaque côté au milieu de la route, stoppe les voitures.

Lorsque les voitures sont arrêtées, les animateurs font traverser les enfants dans le calme et sans courir.

Transport

Les enfants devront être attachés et placés, en fonction de l'âge, dans des sièges auto adaptés (obligatoires pour les enfants de moins de 10 ans).

Les enfants de moins de 10 ans ne peuvent pas s'asseoir à l'avant du Bus.

Le taux d'encadrement est le même que pour les activités.

Un animateur sera désigné chef de convoi et comptera les enfants à l'aller comme au retour. Pour ce faire, les montées et descentes du bus se feront exclusivement par l'avant.

La liste des passagers doit être établie en 3 exemplaires : 1 chauffeur, 1 pour le centre, 1 pour le chef de convoi.

Si le bus est muni de ceintures de sécurité, les enfants devront être obligatoirement attachés.

L'Encadrement des enfants respecte les législations, codes, lois et décrets relatifs à l'Accueil Collectif de Mineurs.